

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

MAIRIE
DE
LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de la convocation
26.06.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le deux juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision modificative budgétaire 1 – Budget Lotissement Casse au Ruisseau 2024

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget Lotissement
Casse au Ruisseau 2024 :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
<u>Chapitre 040 -Opération d'ordre de transfert entre sections</u>		
3355 - Travaux	+ 10 140,00	
<u>Chapitre 16 - Emprunts</u>		
1641 - emprunts		+ 10 140,00
	10 140,00	10 140,00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	Recettes
<u>Chapitre 011 - Charges à caractère général</u>		
605 - Achats de matériel, équipement et travaux	+ 10 140,00	
<u>Chapitre 042 -Opération d'ordre de transfert entre sections</u>		
7133 - Variation des en-cours de production de biens		+ 10 140,00
	10 140,00	10 140,00 .../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :- 5. JUIL. 2024.....

Publié le :- 5 JUIL. 2024.....

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise le maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

